



Administration communale
De Saxon



Notre réf. Bernadette Genolet ☎ 027 606 73 08

Date 9 avril 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 30 al. 3 de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, nous vous prions d'afficher l'avis ci-dessous :

Département de l'économie et de la formation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, le service de l'industrie, du commerce et du travail porte à la connaissance du public que M. Bernard Duay, Route de la Plâtrière 49, 1907 Saxon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation pour le commerce de détail de boissons alcoolisées au sens de ladite loi.

Adresse du point de vente : Rue du Léman 39, 1907 Saxon
Enseigne du point de vente : Duay Bernard
Prestations : vente à l'emporter et livraison de boissons fermentées et distillées.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les déposer par écrit auprès du service de l'industrie, du commerce et du travail, dans les 30 jours suivant la publication au bulletin officiel.

Service de l'industrie,
du commerce et du travail

Sion, le 17.04.2020

Nous vous en remercions et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Bernadette Genolet
LHR Valais romand